

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2013

18 septembre 2007

SOMMAIRE

2 Invest S.A.	96607	Latin American Division S.A.	96581
Albafi SA	96584	LJVH Sàrl	96609
A & M, S.à.r.l.	96582	LKMP-Lux S.à r.l.	96580
Argor Engineering S.A.	96581	Magiste International S.A.	96579
Arminius Luxembourg S.à r.l.	96586	Manama Holding S.A.	96586
Assainissement Urbain Jean-Pierre Feidert et Compagnie S.A.	96624	Medihold S.A.	96585
Automotive Components Europe S.A. ...	96587	Medihold S.A.	96585
Broflet S.A.	96584	Medihold S.A.	96579
Building Design Services S.à r.l.	96583	Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l.	96622
Carina Bis	96583	Nationwide Global Funds	96581
Chama S.A.	96584	Natun International S.A.	96587
Cyclades Investments Holding S.A.	96578	Pardi Holding S.A.	96585
Dalkia S.A.	96622	Pariter Holding S.A.	96584
e-Collaboration International S.A.	96583	Platina Affiliates S.A.	96578
Euro-Systems S.à r.l.	96578	Poculum S.A.	96586
Fidelity Investments Management Luxem- bourg S.A.	96582	Poculum S.A.	96585
Fidias S.A.	96580	Private Finance Capital Market & Equities Holding S.A.	96588
Finacap Holding S.A.	96579	Réalisations Immobilières Dudelange S.A.	96589
Global Energy Invest Company	96582	Rosaco Holding S.A.	96588
Global Energy Invest Company	96583	Sicav Patrimoine Investissements	96580
G&P Invest Sicav	96579	Sitios S.A.	96590
HEDF II Luxembourg S.à r.l.	96605	Supergems Finance S.A.	96589
HEDF II Spain S.à r.l.	96619	Tarizzio S.A.	96589
HEDF II UK Office S.à r.l.	96603	Théâtre National du Luxembourg Produc- tions, s.à r.l.	96582
HEDF II UK S.à r.l.	96617	The European Asset Value Fund	96578
HGR Finance S.A.	96581	Tradecon S.A.	96621
iStar EMTN Euro TRS S.à r.l.	96590	Victoria Alloys (Luxembourg) S.A.	96624
IXIS Asset Management Global Associates	96587	Yearling Sàrl	96598
Kateco S.A.	96598	Zhermack International S.à r.l.	96599
Langonnaise S.A.H.	96588		
Langonnaise S.A.H.	96624		

Platina Affiliates S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 98.608.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094867/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01340. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Euro-Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 18, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 43.316.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094879/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11743. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

The European Asset Value Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 48.528.

Le rapport annuel révisé au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pour THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

G. Fourez / G.-M. Prantzios

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007094946/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01144. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Cyclades Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 75.504.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007094902/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00905. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Magiste International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 82.816.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes y annexées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094873/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00500. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Finacap Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 9.516.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007094898/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00926. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour G&P INVEST SICAV

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007094941/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01222. - Reçu 76 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Medihold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 28.575.

Le bilan au 31 décembre 1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095021/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01714. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Fidias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 87.650.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094900/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00911B. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Sicav Patrimoine Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 54.954.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour SICAV PATRIMOINE INVESTISSEMENTS

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

G. Fourez / G.-M. Prantzios

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007094944/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01135. - Reçu 108 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

LKMP-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 116.151.

Protokoll der Gesellschafterversammlung

der Firma: LKMP-LUX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, Gesellschaftssitz: 74A, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig

Ort: 6633 Wasserbillig

Tagesordnung:

Bestellung Herrn Rüdiger Schmitz und Herrn Achim Röder zur Geschäftsführung

Teilnehmer:

1. Herr Lothar Klasen

2. LEHNEN, KLASSEN, MAYER U. PARTNER STEUERBERATUNGSGESELLSCHAFT

Unter Verzicht auf alle Formvorschriften treten die vorgenannten Gesellschafter zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen wie folgt:

Herr Rüdiger Schmitz, Steuerberater, geboren am 22. Dezember 1964, wohnhaft in D-54673 Neuerburg, Ringweg 17a, und Herrn Achim Röder, Steuerberater, geboren am 11. April 1960, wohnhaft in D-54595 Prüm, Im Eulenrech 16, werden mit direkter Wirkung und für eine unbestimmte Zeit zu Alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführern ernannt (zu weiteren Geschäftsführern).

Den 18. Juli 2007.

Unterschriften.

Référence de publication: 2007095005/7821/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02831. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Latin American Division S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 2.161.900,00.**Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 60.134.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007094989/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01960. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070106307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Argor Engineering S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 76.344.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 14 juin 2007

Résolutions

1. Monsieur Marc Jonckers, demeurant 20, Grand Chemin à B-1380 Lasne est nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2012.

Pour extrait conforme

D. Fontaine

Administrateur

Référence de publication: 2007095007/792/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01940. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070106800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Nationwide Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 75.629.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095032/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01540. - Reçu 66 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070106308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

HGR Finance S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 115.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095078/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01213. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070024194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Théâtre National du Luxembourg Productions, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 194, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 70.965.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095033/4970/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02508. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

A & M, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 8, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 65.206.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095039/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01357. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Global Energy Invest Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 97.468.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007095044/1134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01653. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Fidelity Investments Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Étoile.
R.C.S. Luxembourg B 88.635.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

FIDELITY INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007095128/711/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01521. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Global Energy Invest Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 97.468.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007095045/1134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01648. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Building Design Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 23.595.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095054/2492/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08188. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Carina Bis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 20, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 70.925.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095055/2492/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05718. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

e-Collaboration International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 9, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 74.204.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2007

Le siège social est transféré au 9, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

E-COLLABORATION INTERNATIONALE S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007095154/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Chama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 76.958.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095056/2492/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05732. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Albafi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 170, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 86.506.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095061/8016/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02767. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Broflet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 31.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007095071/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01959. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Pariter Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 26.951.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 juin 2007 à Luxembourg
L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095081/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Medihold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 28.575.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095072/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01733. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Medihold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 28.575.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095074/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01731. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Poculum S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 68.028.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 23 juillet 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095077/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02141. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Pardi Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 51.424.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2007

Le siège social est transféré au 11, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg.

PARDI HOLDING S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007095157/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Poculum S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 68.028.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 juillet 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Joseph Winandy, Jean Quintus et de COSAFIN S.A.

- L'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas renouveler le mandat de H.R.T. REVISION S.à.r.l en tant que Commissaire aux comptes et de nommer en remplacement:

FIDUCIAIRE HRT, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, RC Luxembourg B 125 213

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 mars 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095075/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Manama Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 19.967.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095082/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Arminius Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 107.694.

Transfert de parts sociales

En date du 16 juillet 2007, la société VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg a transféré 155 parts sociales à la société ARMINIUS (GIBRALTAR) LTD ayant son siège social à Suites 15 & 17, Watergardens 3, Waterport, Gibraltar.

En date du 16 juillet 2007, la société THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg a transféré 155 parts sociales à la société ARMINIUS (GIBRALTAR) LTD ayant son siège social à Suites 15 & 17, Watergardens 3, Waterport, Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095124/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01488. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

IXIS Asset Management Global Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.843.

—
Extrait de la résolution du Conseil d'Administration de la Société prise en date du 15 juin 2007

En date du 15 juin 2007, le Conseil d'Administration de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Alain Leriche de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 14 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

IXIS ASSET MANAGEMENT GLOBAL ASSOCIATES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007095131/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01301. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.130.

—
Constituée par acte passé par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 1815 du 28 septembre 2006.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 juillet 2007

Il résulte du Conseil d'Administration de la société AUTOMOTIVE COMPONENTS EUROPE S.A., tenue au siège social en date du 27 juillet 2007, que les Administrateurs valablement réunis ont pris la résolution suivante:

Changement du siège social vers L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUTOMOTIVE COMPONENTS EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007095199/6449/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02333. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Natun International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.791.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour NATUN INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007095550/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07934. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Langonnaise S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.492.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 juin 2007

Résolution

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de nommer M. Jean Quintus, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095079/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Rosaco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.799.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Carlo Schlessler. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

C. Schlessler / N.Thirion

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095105/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

PFCME Holding S.A., Private Finance Capital Market & Equities Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.840.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2007

1. Les démissions des sociétés LOUV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, MADAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et MILLENIUM GLOBAL ASSETS LIMITED avec siège social au 43/45 La Motte Street, St-Helier, JE4 8SD Jersey, de leurs mandats d'Administrateur, sont acceptées.

2. Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Catherine Pisvin, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Certifié sincère et conforme

PFCME HOLDING S.A., PRIVATE FINANCE CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095101/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Tarizzio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 40.668.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 avril 2007

- Les démissions des sociétés FINDI S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, LOUV S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et MADAS S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

- Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Catherine Pisvin, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Ariane Vigneron, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 17 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

TARIZZIO S.A.

I. Schul / A. Vigneron

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095103/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Supergems Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 50.400.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2007

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert Schmitz, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour SUPERGEMS FINANCE S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007095089/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00311. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Réalisations Immobilières Dudelage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 68.088.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 11 juin 2007

L'assemblée générale a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes, M. Félix Schmitz, comptable, né le 18 décembre 1930 à Luxembourg, demeurant à L-5862 Hesperange, 8A, rue de la Montagne, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095515/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Sitios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.517.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

SITIOS S.A.

A. De Bernardi / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095940/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01877. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

iStar EMTN Euro TRS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 130.471.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty seventh of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

iStar FINANCIAL INC., having its registered office at 114, avenue of Americas, 27th Floor, New York, New York 10036 and registered in the State of Maryland, United States under registration number 95-6881527.

The appearer for the above is here represented by Mrs Flora Gibert jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name iStar EMTN EURO TRS S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

3.2 The Company is entitled to grant loans, guarantees or other forms of financing and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to render assistance in any form (including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to the Connected Companies) and to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law.

3.4 The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives, and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this article.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) (hereafter each a «Manager») appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

8.2 If the Company is managed by more than one manager, the Board of Managers shall be composed of Class A managers (hereafter each a «Class A Manager») and Class B managers (hereafter each a «Class B Manager»).

8.3 The Managers need not be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any one Manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any one Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers shall be convened at least once every quarter. All meetings of Board of Managers shall be convened at the registered office of the Company or, if necessary, in any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Subject to the provisions of article 12.4 (b), a Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if (a) a majority of its members is present or represented, and (b) at least one Class A Manager is present or represented and one Class B Manager is physically present at the meetings. Decisions of a validly convened meeting of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the Managers present or represented.

12.5 Subject to the provisions of article 12.4 (b), the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing or by telegram, telefax, email or any similar means an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year**Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office in accordance with the law.

Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders in accordance with the applicable legal provisions.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.3 When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the Shareholders pro-rata to their participation in the share capital of the Company.

17.4 A sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
iStar FINANCIAL INC.	12,500
Total: twelve thousand five hundred Shares	12,500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named entity, iStar FINANCIAL INC., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1- Are appointed as Class A Managers of the Company for an undetermined period:

- James D. Burns, born on 8 April 1959, in Boston, Massachusetts, USA, residing professionally at 1114 Avenue of the Americas, 27th Floor, NY, NY 10036, and

- Geoffrey M. Dugan, born on 13 May 1952, in Princeton, New Jersey, USA, residing professionally at One Embarcadero Center, 33rd Floor, San Francisco, California.

Are appointed as Class B Managers of the Company for an undetermined period:

- Manuel Hack, born on 19 June, in Luxembourg, residing professionally at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
- Stéphanie Grisius, born on 27 May, in Luxembourg, residing professionally at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

2- The Company shall have its registered office at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

iStar FINANCIAL INC., ayant son siège social au 114, avenue of Americas, 27th Floor, New York, New York 10036, immatriculée dans l'Etat du Maryland, Etats-Unis sous le numéro 95-6881527.

La comparante ci-dessus est représentée par Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme-Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de iStar EMTN EURO TRS S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou d'acquisition de toutes sûretés ou droits de toute sorte par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou l'acquisition d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur possession, leur administration, leur développement et leur gestion et la disposition de cette détention d'intérêt.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, convertibles ou pas ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, (y compris mais non pas limité aux avances, prêts, dépôts d'espèces, crédits, garanties, ou d'accorder des garanties à ses Sociétés Apparentées) fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de un Euro (1,- €), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (ci-après chacun un «Gérant») nommé(s) par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2 Si la société est gérée par plusieurs gérants, le Conseil de Gérance sera composé de gérants de catégorie A (ci-après les «Gérants de Catégorie A») et de gérants de catégorie B (ci-après les «Gérants de Catégorie B»).

8.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance sera convoqué au moins une fois trimestriellement. Toutes les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées au siège social de la Société ou, si nécessaire, en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.3 Sous condition des dispositions de l'article 12.4 (b), un Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre ou autres moyens similaires. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si (a) une majorité de ses membres est présente ou représentée, et (b) au moins un Gérant de Catégorie A est présent ou représenté et un Gérant de Catégorie B est présent physiquement à la réunion. Les décisions du Conseil de Gérance valablement convoqué seront adoptées à une majorité simple des Gérants présents ou représentés.

12.5 Sous condition des dispositions de l'article 12.4 (b), l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits de vote similaires.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement se tenir sans convocation préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises au cours de réunions qui doivent être convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé peut recevoir le texte de ses décisions à être prises et prendre son vote par écrit.

13.6 Un Associé peut être représenté à une assemblée d'Associés en nommant par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou autres moyens similaires un représentant qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Les décisions collectives sont valablement prises si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social conformément à la loi.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Causes de dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés conformément aux dispositions légales applicables.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

17.3 Quand la liquidation de la Société est terminée, les actifs de la Société vont être distribués aux Associés en fonction de leur participation dans le capital social de la Société.

17.4 Un Associé Unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, assumant personnellement tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
iStar FINANCIAL INC.	12.500
Total: douze mille cinq cents	12.500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, iStar FINANCIAL INC., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de Catégorie A de la Société pour une période indéterminée:

- James D. Burns, né le 8 avril 1959, à Boston, Massachusetts, USA, ayant pour adresse professionnelle 1114, avenue of the Americas, 27th Floor, NY, NY 10036, et

- Geoffrey M. Dugan, né le 13 mai 1952, à Princeton, New Jersey, USA, ayant pour adresse professionnelle One Embarcadero Center, 33rd Floor, San Francisco, California.

Sont nommés Gérants de Catégorie B de la Société pour une période indéterminée:

- Manuel Hack né le 19 juin 1966, à Luxembourg ayant pour adresse professionnelle 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et

- Stéphanie Grisius né le 27 mai 1976, à Luxembourg ayant pour adresse professionnelle 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2- Le siège social de la Société est établi à 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, Relation: LAC/2007/15302. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096212/211/440.

(070108195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Kateco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.829.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

KATECO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095939/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01882. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Yearling Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.855.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 2003,
acte publié au Mémorial C n^o 324 du 26 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YEARLING SARL

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007095949/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01848. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Zhermack International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 130.434.

STATUTS

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- M. Vittorio Mora, entrepreneur, né le 24 septembre 1954 à Badia Polesine (RO) demeurant à Badia Polesine (RO), via A. Filippi 94/1 Cap 45021 et,

- M. Tiziano Busin, entrepreneur, né le 27 janvier 1955 à Masi (PD), demeurant à Rovigo (RO) via Costantino Munari 4, Cap 45100,

tous les deux, ici représentés par M. Mirko LA Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en vertu de deux procurations données sous seing privé, lesquelles procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont il ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ZHERMACK INTERNATIONAL S.A R.L.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze millions cinq cent quarante mille euros (EUR 12.540.000,-) représenté par cinq cent et un mille six cents (501.600) parts sociales, d'une valeur de Vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire doivent être offertes par préférence aux associés proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs parts.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Le ou les associés désireux de céder des parts sociales doivent les offrir par préférence aux autres associés au prix du marché. En cas de refus, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de trois gérants dans le cas où le Conseil de gérance est composé de trois membres, ou par la signature conjointe de quatre gérants dans le cas où le Conseil de gérance est composé de cinq membres.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance comprenant trois membres ou cinq membres qui pourra choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à l'unanimité de voix si le conseil se compose de trois gérants ou à la majorité des quatre cinquièmes si le conseil se compose de cinq gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois d'octobre de chaque année à 9.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune, à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 22. Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

	Parts sociales
1) M. Vittorio Mora, précité,	250.800
2) M. Tiziano Busin, précité	250.800
Total:	501.600

Tous les parts sociales ont été intégralement libérées comme suit:

1) M. Vittorio Mora, précité et représenté comme dit ci-avant déclare souscrire et libérer 250.800 parts sociales nouvelles comme suit:

- a) huit cents (800) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, par apport en espèces d'un montant de vingt mille euros (20.000,- EUR)

- b) deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, par un apport en nature consistant en une (1) action de VITTIZIA SRL, représentant 50 % du capital de ladite société, société constituée selon les lois italiennes, ayant son siège social à Stradone San Fermo, 14, 37100 Vérone, immatriculée au Registre de Vérone numéro 356393 et un capital social fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) divisé en deux (2) parts de cinquante mille euros (50.000,- EUR) chacune (VITTIZIA).

2) M. Tiziano Busin, précité et représenté comme dit ci-avant déclare souscrire et libérer les 250.800 autres parts sociales nouvelles comme suit:

- a) huit cents (800) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, par apport en espèces d'un montant de vingt mille euros (20.000,- EUR);

- b) deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, par un apport en nature consistant en une (1) part de VITTIZIA, représentant 50% du capital de ladite société.

Apport en espèces

Les mille six cents (1.600) parts nouvelles souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Description des apports en nature

M. Vittorio Mora, prédit, représenté comme dit ci-avant déclare apporter à la Société une (1) part de VITTIZIA, ayant une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000,- EUR), cet apport étant évalué à six millions deux cent cinquante mille euros (6.250.000,- EUR).

M. Tiziano Busin, prédit, représenté comme dit ci-avant déclare apporter à la Société une (1) part de VITTIZIA, ayant une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000,- EUR), cet apport étant évalué à six millions deux cent cinquante mille euros (6.250.000,- EUR).

Preuve de l'existence des apports

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de VITTIZIA, un bilan récent de VITTIZIA et une déclaration émise par la gérance de VITTIZIA, attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur.

Réalisation effective de l'apport

M. Vittorio Mora, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de la part VITTIZIA et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de l'acquérir;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en Italie, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

- l'apport de la part de VITTIZIA est évalué à EUR six millions deux cent cinquante mille euros (6.250.000,- EUR), selon les principes comptables généralement admis.

M. Tiziano Busin, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de la part VITTIZIA et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de l'acquérir;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en Italie, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

- l'apport de la part de VITTIZIA est évalué à EUR six millions deux cent cinquante mille euros (6.250.000,- EUR), selon les principes comptables généralement admis.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2008.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare que l'apport en nature consistant en 100% du capital social d'une société existante dans la Communauté Européenne à une autre société existante dans la Communauté Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à cinq mille trois cents euros (EUR 5.300,-).

Assemblée Générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue C.M. Spoo, L - 2546 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée échéant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010:
 - a) Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Verone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
 - b) Monsieur Mirko LA Rocca, employé privé, né le 16 avril 1971 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
 - c) Monsieur Alessandro Belluzzo, expert comptable, né le 12 janvier 1977 à Legnago (VR), demeurant à Flat 10 40, Redcliffe Square SW10 9HQ Londres;
 - d) Monsieur Vittorio Mora, entrepreneur, né le 24 septembre 1954 à Badia Polesine (RO) demeurant à Badia Polesine (RO), via A. Filippi 94/1 Cap 45021 et,
 - e) Monsieur Tiziano Busin, entrepreneur (profession), né le 27 janvier 1955 à Masi (PD), demeurant à Rovigo (RO) via Costantino Munari 4, Cap 45100.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, es qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. La Rocca, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, LAC/2007/18374. — Reçu 440 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007096325/202/244.

(070107947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

HEDF II UK Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.578.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HEDF II UK S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr Régis Galiotto, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 20th, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of HEDF II UK OFFICE S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company established in Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 126.578, incorporated pursuant to a deed of M^e Gérard Lecuit, notary in Luxembourg, on March 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1094, dated June 7, 2007.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one million twelve thousand five hundred Euro (€ 1,012,500.-) by an amount of one million Euro (€ 1,000,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

Subscription - Payment

HEDF II UK S.à r.l., prenamed, through its proxyholder declared to subscribe to the ten thousand (10,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-), by contribution in kind in the amount of one million Euro (€ 1,000,000.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by HEDF II UK S.à r.l., prenamed, towards the Company by virtue of an interest free loan agreement executed on March 28, 2007, whereby HEDF II UK S.à r.l., prenamed, granted a loan to the Company in the amount of one million Euro (€ 1,000,000.-).

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary by a copy of the loan agreement executed on March 28, 2007.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at one million twelve thousand five hundred Euro (€ 1,012,500.-) represented by ten thousand one hundred twenty-five (10,125) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently entire restatement of the bylaws are estimated at approximately twelve thousand Euro (€ 12,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HEDF II UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, ayant adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination HEDF II UK OFFICE S.à r.l., (ci après la «Société»), ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 126.578, constituée suivant acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire à Luxembourg, en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1094, en date du 7 juin 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million d'euros (€ 1.000.000,-) pour l'élever de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à un million douze mille cinq cents euros (€ 1.012.500,-) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Souscription - Paiement

HEDF II UK S.à r.l., susnommée, par la voix de son représentant, déclare souscrire aux dix mille (10.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune par apport en nature d'un montant d'un million d'euros (€ 1.000.000,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par HEDF II UK S.à r.l., susnommée, à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt signé le 28 mars 2007 et par lequel HEDF II UK S.à r.l., susnommée, a prêté à la Société la somme d'un million d'euros (€ 1.000.000,-).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentaire par la copie du contrat de prêt exécuté le 28 mars 2007.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million douze mille cinq cents euros (€ 1.012.500,-) représenté par dix mille cent vingt-cinq (10.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille euros (€ 12.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007. Relation: LAC/2007/15291. — Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096294/211/100.

(070108396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

HEDF II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.200,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.040.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, L.P. (the «Fund»), a limited partnership established under the laws of the United States of America, with registered office at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas, United States of America,

here represented by Mr Régis Galiotto, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 20th, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of HEDF II LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg private limited liability company, with registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 125.040, incorporated pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary in Luxembourg, on February 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 853, dated May 11, 2007.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to seventy-eight thousand two hundred Euro (€ 78,200.-) by an amount of sixty-five thousand seven hundred Euro (€ 65,700.-) represented by six hundred fifty-seven (657) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

Subscription - Payment

HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, L.P., prenamed, through its proxyholder declared to subscribe to the six hundred fifty-seven (657) new shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) by contribution in kind in the amount of sixty-five thousand seven hundred Euro (€ 65,700.-), consisting in the conversion of a receivable held by HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, L.P. towards the Company by virtue of an interest free loan agreement executed on March 28, 2007 between HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, L.P. and the Company, whereby HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, L.P. granted a loan to the Company in the amount of sixty-five thousand seven hundred Euro (€ 65,700.-)

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the interest free loan agreement executed between HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, L.P. and the Company.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at seventy-eight thousand two hundred Euro (€ 78,200.-) represented by seven hundred eighty-two (782) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro (€ 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, L.P. (le «Fonds»), un limited partnership établis en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie sous la dénomination HEDF II LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.040 (ci après la «Société»), constituée suivant acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire à Luxembourg, en date du 21 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 853, en date du 11 mai 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de soixante-cinq mille sept cents euros (€ 65.700,-) pour l'élever de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à soixante-dix-huit mille deux cents euros (€ 78.200,-) par l'émission de six cent cinquante-sept (657) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Souscription - Paiement

HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, L.P., susnommé, par la voix de son représentant, déclare souscrire aux six cent cinquante-sept (657) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune par apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant, détenue par HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, L.P. à l'encontre de la Société, en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt signé entre HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, L.P. et la Société le 28 mars 2007, en vertu duquel HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, L.P. a prêté à la Société la somme de soixante-cinq mille sept cents euros (€ 65.700,-)

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du contrat de prêt sans intérêt conclu entre HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, L.P. et la Société.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-dix huit mille deux cents euros (€ 78.200,-) représenté par sept cent quatre-vingt-deux (782) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros (€ 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007. Relation: LAC/2007/15292. — Reçu 657 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096287/211/103.

(070108398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

2 Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 130.457.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée luxembourgeoise A.T.T.C. MANAGEMENT S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

ici représentée par son gérant unique: la société anonyme luxembourgeoise A.T.T.C. S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à son tour représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à Eischen, lequel peut valablement engager la dite société par sa seule signature en vertu de l'article six de ses statuts.

2. La société à responsabilité limitée luxembourgeoise A.T.T.C. SERVICES S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

ici représentée par son gérant unique: la société anonyme luxembourgeoise A.T.T.C. S.A., prénommé, à son tour représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, également prénommé, lequel peut valablement engager la dite société par sa seule signature en vertu de l'article six de ses statuts.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: 2 INVEST S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur des participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeurs tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de juin à 13.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation, et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1. A.T.T.C. MANAGEMENT S.à R.L.	9.999
2. A.T.T.C. SERVICES S.à R.L.	<u>1</u>
Total:	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille Euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. DIRECTORS S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;
 - 2.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. MANAGEMENT S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;
 - 3.- Monsieur Frank J. J. A. Adins, demeurant à MC 98000 Monaco, Le Continental, Place des Moulins.
- La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Deuxième résolution

La société anonyme luxembourgeoise A.T.T.C. CONTROL S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, est nommée commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Van Keymeulen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, Relation: LAC/2007/17101. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096285/211/119.

(070108126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

LJVH Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.458.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on sixth day of July,

before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

LJ VAN HOUTTE CO-INVEST, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number SRV 070472984-4340025

here represented by Michael Meylan, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Greenwich, on July 5, 2007

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LJVH Sàrl (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares in registered form having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders of the Company, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders of the Company representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a single manager or by a board of managers, composed of at least one A manager and one B manager, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers of the Company shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers of the Company shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers of the Company.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers of the Company by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers of the Company can validly deliberate and act only if a majority of its members including at least one A manager and one B manager is present or represented. Resolutions of the board of managers of the Company are validly taken by the majority of the votes cast on the condition that at least one A manager and one B manager gave their approval. The resolutions of the board of managers of the Company will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the single manager or, in case of plurality of managers, the joint signature of at least one A manager and at least one B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders of the Company.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders of the Company.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 April and ends on 31 March of the following year.

Art. 15. Annual accounts.

15.1. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.2. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. The single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders of the Company has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the single manager or by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 17. Dissolution and Liquidation.

17.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the single shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 March 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, LJ VAN HOUTTE CO-INVEST, LLC, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 500 (five hundred) shares in registered form, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 2,500.- Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. the following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

- Gilles Jacquet, employee, born on February 7, 1964 in Saint-Mard, Belgium, professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

and the following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:

- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.709.

2. that the address of the registered office of the Company is at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder of the person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, et le sixième jour de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LJ VAN HOUTTE CO-INVEST, LLC, une société constituée selon le droit de l'Etat de Delaware, United States of America, avec son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Secrétariat d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro SRV 070472984-4340025

ici représentée par Maître Michaël Meylan, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Greenwich, le 5 juillet 2007

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LJVH S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la

gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B, nommés et désignés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés de la Société laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum à tout moment (sans justification).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent chacun avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, en ce compris au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B aient marqué leur accord. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants, dont l'un doit être un gérant de classe A, et l'autre, un gérant de classe B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 15. Comptes Annuels.

15.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société

15.2 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois de l'état comptable;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en prenant en compte les actifs de la Société.
- (v) lorsque les dividendes intérimaires payés sont supérieurs aux profits distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser la différence à la Société;

Art. 17. Dissolution et Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 18. Disposition Générale.

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2008.

Souscription - Libération

Sur ce, LJ VAN HOUTTE CO-INVEST, LLC, nommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, et les libérer entièrement par contribution en numéraire d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) alloué au compte capital social de la Société.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 2.500,- Euros.

Décision des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. (i) La personne suivante est nommée comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Gilles Jacquet, employé, né le 7 février 1964 à Saint-Mard, Belgium, ayant une adresse professionnelle à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- (ii) La personne suivante est nommée comme gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709.
2. Le siège social de la Société est établi à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meylan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, Relation: LAC/2007/17104. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096279/211/423.

(070108127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

HEDF II UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 174.800,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.840.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HEDF II LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr Régis Galiotto, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 20, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of HEDF II UK S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company established in Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 125.840, incorporated pursuant to a deed of M^e Gérard Lecuit, notary in Luxembourg, on March 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1065, dated June 5, 2007.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one hundred seventy-four thousand eight hundred Euro (€ 174,800.-) by an amount of one hundred sixty-two thousand three hundred Euro (€ 162,300.-) represented by one thousand six hundred twenty-three (1,623) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

Subscription - Payment

HEDF II LUXEMBOURG 2 S.à r.l., prenamed, through its proxyholder declared to subscribe to the one thousand six hundred twenty-three (1,623) new shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-), by contribution in kind in the amount of one hundred sixty-two thousand three hundred Euro (€ 162,300.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by HEDF II LUXEMBOURG 2 S.à r.l., prenamed, towards the Company by virtue of an interest free loan agreement executed on March 28, 2007, whereby HEDF II LUXEMBOURG 2 S.à r.l., prenamed, granted a loan to the Company in the amount of one hundred sixty-two thousand three hundred Euro (€ 162,300.-).

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary by a copy of the loan agreement executed on March 28, 2007.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. first paragraph.** The issued capital of the Company is set at one hundred seventy-four thousand eight hundred Euro (€ 174,800.-) represented by one thousand seven hundred forty-eight (1,748) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently entire restatement of the bylaws are estimated at approximately four thousand Euro (€ 4,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HEDF II LUXEMBOURG 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, ayant adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination HEDF II UK S.à r.l., (ci après la «Société»), ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.840, constituée suivant acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire à Luxembourg, en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1065, en date du 5 juin 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent soixante-deux mille trois cents euros (€ 162.300,-) pour l'élever de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à cent soixante-quatorze mille huit cents euros (€ 174.800,-) par l'émission de mille six cent vingt-trois (1.623) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Souscription - Paiement

HEDF II LUXEMBOURG 2 S.à r.l., susnommée, par la voix de son représentant, déclare souscrire aux mille six cent vingt-trois (1.623) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune par apport en nature d'un montant de cent soixante-deux mille trois cents euros (€ 162.300,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par HEDF II LUXEMBOURG 2 S.à r.l., susnommée, à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt signé le 28 mars 2007 et par lequel HEDF II LUXEMBOURG 2 S.à r.l., susnommée, a prêté à la Société la somme de cent soixante-deux mille trois cents euros (€ 162.300,-).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentaire par la copie du contrat de prêt exécuté le 28 mars 2007.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. premier alinéa.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent soixante-quatorze mille huit cents euros (€ 174.800,-) représenté par mille sept cent quarante-huit (1.748) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros (€ 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007. Relation: LAC/2007/15290. — Reçu 1.623 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096303/211/104.

(070108394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

HEDF II Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.700,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.886.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HEDF II LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Commercial Register of Luxembourg under number B 125.040,

here represented by Mr Régis Galiotto, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 20th, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of HEDF II SPAIN S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company established in Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Commercial Register of Luxembourg under number B 124.886, incorporated pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary in Luxembourg, on February 21, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 813, dated May 8, 2007.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to forty-one thousand seven hundred Euro (€ 41,700.-) by an amount of twenty-nine thousand two hundred Euro (€ 29,200.-) represented by two hundred ninety-two (292) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

Subscription - Payment

HEDF II LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed, through its proxyholder declared to subscribe to the two hundred ninety-two (292) new shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) by contribution in kind in the amount of twenty-nine thousand two hundred Euro (€ 29,200.-), consisting in the conversion of a receivable held by HEDF II LUXEMBOURG S.à r.l. towards the Company by virtue of an interest free loan agreement executed on March 28, 2007 between HEDF II LUXEMBOURG S.à r.l. and the Company, whereby HEDF II LUXEMBOURG S.à r.l. granted a loan to the Company in the amount of twenty-nine thousand two hundred Euro (€ 29,200.-).

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the interest free loan agreement executed between HEDF II LUXEMBOURG S.à r.l. and the Company.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. first paragraph.** The issued capital of the Company is set at forty-one thousand seven hundred Euro (€ 41,700.-) represented by four hundred seventeen (417) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently entire restatement of the bylaws are estimated at approximately three thousand Euro (€ 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HEDF II LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.040,

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination HEDF II SPAIN S.à r.l., (ci après la «Société»), ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.886, constituée suivant acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire à Luxembourg, en date du 21 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 813, en date du 8 mai 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-neuf mille deux cents Euro (€ 29.200,-) pour l'élever de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à quarante et un mille sept cents Euro (€ 41.700,-) par l'émission de deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune.

Souscription - Paiement

HEDF II LUXEMBOURG S.à r.l., susnommée, par la voix de son représentant, déclare souscrire aux deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune par apport en nature d'un montant de vingt-neuf mille deux cents Euro (€ 29.200,-), consistant en la conversion d'une créance du même montant, détenue par HEDF II LUXEMBOURG S.à r.l. à l'encontre de la Société, en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt signé entre HEDF II LUXEMBOURG S.à r.l. et la Société le 28 mars 2007, en vertu duquel HEDF II LUXEMBOURG S.à r.l. a prêté à la Société la somme de vingt-neuf mille deux cents Euro (€ 29.200,-).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du contrat de prêt sans intérêt conclu entre HEDF II LUXEMBOURG S.à r.l. et la Société.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. premier alinea.** Le capital social émis de la Société est fixé à quarante et un mille sept cents

Euro (€ 41.700,-) représenté par quatre cent dix-sept (417) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro (€ 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte,

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, Relation: LAC/2007/15294. — Reçu 292 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096314/211/104.

(070108402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Tradecon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 17.141.

L'an deux mille sept, le douze avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, TRADECON S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.141, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 20 juillet 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 24 du 5 février 1980.

Les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 942 du 31 octobre 2001.

Les statuts ont été modifiés encore par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2004, publié au Mémorial, Série C numéro 675 du 1^{er} juillet 2004 et en dernier lieu par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en date du 31 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1973 du 20 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandra Bortolus, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transformation de holding en société de participations financières «Soparfi» et modification subséquente des statuts;
2. Divers.

Madame la présidente a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statuts actuel de holding 1929 en société de participations financières «Soparfi».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article quatre des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur. La société peut acquérir, détenir, vendre, donner en location toutes propriétés immobilières construites ou non construites.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, P. Schmit, S. Bortolus, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 19 avril 2007, REM/2007/852. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096373/5770/62.

(070108322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Dalkia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.830.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 4 juillet 2007 à Luxembourg

L'Assemblée décide de ratifier les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs pour un terme de 3 années prenant cours ce jour:

- Monsieur Pascal Guillaume, né à Genève (CH), le 1^{er} août 1961, domicilié à B-1000 Bruxelles, Champ du Vert Chasseur, 36;

- Monsieur Pascal Laurent, né à Uccle (BE), le 15 juin 1963, domicilié à B-6110 Montignies-le-Tilleul, rue des Eglantines, 18;

- Monsieur Wim Vermeire, né à Saint-Amandsberg (BE), le 15 juillet 1960, domicilié à B-9880 Aalter, Oude Gentweg, 26.

2) L'Assemblée accepte la démission de la société SALUSTRO REYDEL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège à 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au 29 mars 2007.

3) L'Assemblée décide de nommer la société CLYBOUW ET ASSOCIES S.à r.l, ayant son siège à 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et représentée par André Clybouw pour une durée d'un an venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007096399/1682/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.934.

In the year two thousand and seven on the second day of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 121.927 (the Sole Shareholder),

here duly represented by Ms. Alexandra von Neuhoff von der Ley, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on April 1, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of MULTIPLEX LUXEMBOURG GENERAL PARTNER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 121.934 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. insertion of Article 5.3 in the Company's articles of association.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to insert Article 5.3. in the articles of association of the Company which shall be worded as follows:

«5.3 The shares of the Company may not be pledged, assigned, transferred or otherwise encumbered during a period ending on 15 April 2014.»

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 700,- (seven hundred Euro).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

French translation:

L'an deux mille sept, le deuxième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.927 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Mlle Alexandra von Neuhoff von der Ley, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} avril 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de MULTIPLEX LUXEMBOURG GENERAL PARTNER S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.934, (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. insertion d'un Article 5.3. dans les statuts de la Société.

III. Sur quoi, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un Article 5.3 dans les statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«5.3 Les parts sociales de la Société ne peuvent ni être gagées, cédées, transférées ou autrement gagées pendant une période se terminant le 15 avril 2014.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 700,- (sept cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. von Neuhoff, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2007, REM/2007/725. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096366/5770/83.

(070108336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Langonnaise S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.492.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 22 juin 2007 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Joseph Winandy et de la société COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques Bordet.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer Monsieur Pierre Schill en tant que Commissaire aux Comptes de la société.
- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095080/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02139. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Assainissement Urbain Jean-Pierre Feidert et Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 69-71, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 7.323.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007095397/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02270. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Victoria Alloys (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3286 Bettembourg, 3, rue Jean Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 70.618.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095129/5307/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10277. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.
